

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL213

présenté par

Mme Brulebois, Mme Dubré-Chirat, M. Bois et Mme Krimi

-----

### ARTICLE 33

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer le mot :

« départemental ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à laisser la possibilité aux étudiants en médecine de faire leur stage dans tous les services départementaux d'incendie et de secours et pas uniquement les services départementaux.